

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 23.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 02 JUIN 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux juin deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représenté : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, MARTIN Florent et MORENO Juan.

ORDRE DU JOUR : Plan de formation 2025-2026

Outil de gestion des ressources humaines, la formation professionnelle représente un levier de performance et un facteur de motivation offrant aux agents la possibilité de maintenir, développer ou renforcer leurs compétences et de s'adapter aux changements organisationnels.

L'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 précise que les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel qui regroupe, au-delà des obligations réglementaires, l'ensemble des actions de formation devant répondre exclusivement aux besoins de leurs agents. Le plan doit être soumis au Comité Social Territorial pour avis préalable à son adoption.

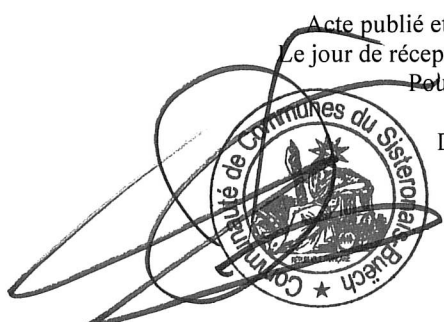
Le projet de plan de formation 2025-2026 de la CCSB, tenant compte des formations statutaires obligatoires et établi après le recensement des besoins en formation réalisé lors des derniers entretiens professionnels est joint en annexe à la présente note.

Le Comité Social Territorial réuni le 27 mai 2025 a donné un avis favorable.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le plan de formation 2025-2026 de la CCSB.

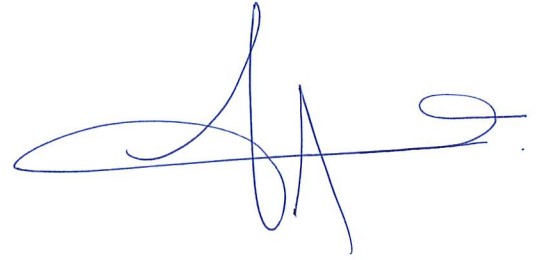
Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 04 JUIN 2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small loop at the end.